



Municipalité de Saint-Édouard

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue au centre communautaire situé au 405C, montée Lussier, le **2 décembre 2025 à 20 h 30**, à laquelle sont présents :

- Les conseillères et les conseillers : Monsieur Sébastien Tremblay, conseiller no 1
Monsieur Maxim Lalonde Tremblay, conseiller no 2
Monsieur Sylvain Trudeau, conseiller no 3
Madame Chantal Viau, conseillère no 4
Monsieur Yvan Boulerice, conseiller no 5
Madame Pierrette Raymond, conseillère no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Alexandre Bastien, maire.

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du conseil.

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Alexandre Bastien, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Alexandre Bastien, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Madame Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente à titre de secrétaire.

Dix (10) personne sont présentes.

La séance fait l'objet d'une captation vidéo disponible sur le site Internet de la Municipalité.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 20 h 39, M. le Maire ouvre la séance après vérification du quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no. 25-12-251

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 décembre 2025, tel que présenté.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du budget 2026;
4. Adoption du Plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 ;
5. Période de questions du public sur les points de l'ordre du jour ;
6. Levée de l'assemblée.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Yvan Boulerice	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
# 2 – Maxim Lalonde Tremblay	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 3 – Sylvain Trudeau	P	Maire : Alexandre Bastien		REJETÉ	
# 4 – Chantal Viau	O	Maire suppléant :			

3. ADOPTION DU BUDGET 2026

Résolution no. 25-12-252

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D'ADOPTER le budget de l'exercice 2026 de **3 189 604 \$**

REVENUS	Budget 2026
Taxes foncières générales	2 469 904 \$
Matières résiduelles – Ordures & recyclage	209 956 \$
Réseau d'égout et station d'épuration des eaux usées	110 021 \$
Compensation tenant lieu de taxes	31 966 \$
Services rendus	81 840 \$



Transferts et subventions	213 417 \$
Droits mutations immobilières et imposition de droits	39 000 \$
Amendes et pénalités	2 000 \$
Intérêts et arrérages	27 000 \$
Autres revenus	4 500 \$
TOTAL DES REVENUS	3 189 604 \$
DÉPENSES	
Administration générale	778 934 \$
Sécurité publique	617 568 \$
Transport et réseau routier	703 096 \$
Hygiène du milieu	323 114 \$
Santé et bien-être	3 802 \$
Aménagement, urbanisme et développement	135 851 \$
Loisirs et culture	375 252 \$
Frais de financement	64 571 \$
Affectations	187 416 \$
TOTAL DES DÉPENSES	3 189 604 \$

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Yvan Boulerice	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
# 2 – Maxim Lalonde Tremblay	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 3 – Sylvain Trudeau	O	Maire : Alexandre Bastien		REJETÉ	
# 4 – Chantal Viau	O	Maire suppléant :			

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028
Résolution no. 25-12-253

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D'ADOPTER le Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

Description	2026	2027	2028	Financement
Réfection centre communautaire		250 000 \$	8 977 351 \$	Règlement d'emprunt / Subvention PRACIM
Toiture	165 000 \$			Règlement d'emprunt 2024-353
Nouveau système téléphonique	3 000 \$			Budget de fonctionnement
Application PG Qualité services		6 020 \$		Fonds de roulement
Rehaussement informatique	6 000 \$			Budget de fonctionnement
Ajouts de caméras garage et hôtel de ville	10 000 \$			Fonds de roulement
Réfection trottoirs	160 000 \$			Fonds de roulement 60k\$ /Subvention PRIMA 100k\$
Réfection Rang de l'Église			1 800 570 \$	Règlement d'emprunt /Subvention PAVL
Réfection rue Principale jusqu'au rang Saint-Édouard			700 000 \$	Règlement d'emprunt /Subvention PAVL
Pavage rang des Sloan		370 000 \$		TECQ 2024-2028
Pavage Rue Cloutier (étude)	15 000 \$			Surplus accumulés non affectés ou Règlement d'emprunt
Peinture garage municipal	15 000 \$			Balance de règlement d'emprunt 2022-320
Ponceau chemin Saint-Édouard	65 000 \$			Fonds de roulement et/ou subvention
Changement de luminaires de rues vers le DEL		50 000 \$		Fonds de roulement et FQM-Éco énergie 360
Bornes de recharge	50 000 \$			Surplus accumulés non affectés + Circuit électrique
Pouce pour pépinière	12 000 \$			Fonds de roulement
Remorque usagée avec boîte basculante et machine à colasse	45 000 \$			Règlement d'emprunt 2025-358 déjà adopté
Tracteur usagé avec souffleur	80 000 \$			Règlement d'emprunt 2025-358 déjà adopté
Plans ponceau pour traverser le cours d'eau rue du Parc/caserne, réaménagement rue de la Mairie et rue Riendeau			21 000 \$	Fonds de roulement
Traverse piétonnière sur la rue Principale au coin de la rue Derome	125 000 \$			Surplus accumulés affectés au fonds d'investissement ou Fonds de roulement et/ou Règlement d'emprunt
Branchement égouts et Toilettes au garage municipal 142 Principale	40 000 \$			Balance de règlement d'emprunt 2022-320
Abri à sel (avec Centre communautaire)	15 200 \$		60 000 \$	Fonds de roulement et Subvention PRACIM ou Seuil du TECQ
Parc des Loisirs, suite des travaux	57 000 \$			Fonds de parcs et/ou Fonds de roulement
Clôture haut butte à glisser	3 500 \$			Budget de fonctionnement
Zones d'ombre (arbres) et zone de lecture (politique familiale)	9 000 \$			Surplus accumulés affectés au fonds Biblio
Refaire tous les poteaux de la patinoire et remontage		75 000 \$		Subvention Fonds région ruralité



Agrandissement et réfection du chalet des Loisirs (2027 plans et devis)		25 000 \$	75 000 \$	Règlement d'emprunt - Subvention PRACIM
Dégraisseur pour améliorer traitement des étangs aérés			875 000 \$	Subvention TECQ 2024-2028 et Subvention PRIMEAU
Rideau séparateur d'étangs aérés			100 000 \$	Subvention TECQ 2024-2028 et Subvention PRIMEAU
TOTAL	875 700 \$	776 020 \$	12 608 921 \$	

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Yvan Boulerice	P	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
# 2 – Maxim Lalonde Tremblay	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 3 – Sylvain Trudeau	O	Maire : Alexandre Bastien		REJETÉ	
# 4 – Chantal Viau	O	Maire suppléant :			

9.PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'a été soulevée.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Résolution no. 25-12-254

LE MAIRE NE VOTANT PAS, II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE LEVER la présente séance à 20 h 46.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Yvan Boulerice	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
# 2 – Maxim Lalonde Tremblay	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 3 – Sylvain Trudeau	O	Maire : Alexandre Bastien		REJETÉ	
# 4 – Chantal Viau	O	Maire suppléant :			


Alexandre Bastien
Maire


Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, _____, Alexandre Bastien, maire de la Municipalité de Saint-Édouard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

